



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 84133

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés rencontrées par les industriels et distributeurs de compléments alimentaires. Au plan national, le décret du 10 mars 2006, qui a transposé la directive européenne conférant un cadre réglementaire aux compléments alimentaires et établi une liste positive des vitamines et minéraux autorisés, prévoit la publication d'arrêtés d'application devant lister toutes les autres substances autorisées. Or ces listes font toujours défaut, ce qui a pour conséquence de faire perdurer une insécurité juridique préjudiciable tant aux fabricants qu'aux consommateurs. Il en va de même au plan européen, du fait des difficultés et du retard survenus dans l'établissement des listes d'allégations de santé portant sur les compléments alimentaires. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître le résultat des démarches entreprises par son ministère en vue de répondre aux préoccupations exprimées par les fabricants et distributeurs de compléments alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84133

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7811

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)